

FICHE D'INSCRIPTION AUX ECOLES PUBLIQUES ÉLÉMENTAIRES

École Paul Fort – rue de Homberg / École Joachim Du Bellay – 13 rue de la Maurienne ET MATERNELLES École La Halbarderie – 5 rue des écoles ou rue de Homberg

ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 ⁽¹⁾

Nom de l'élève : **Prénom :** **F** **M**

Date de naissance : Lieu :

Adresse (**résidence habituelle de l'enfant**) :

Pour une école publique de la commune à compter du :

Niveau de classe à la rentrée 2019 :

Dernière école fréquentée ⁽²⁾ :

Sur la commune de : DÉPARTEMENT :

Avez-vous déjà un enfant scolarisé sur la commune de Thouaré ? OUI NON

Si oui, dans quelle école :

► **Rentrée en petite section maternelle :** Age légal 3 ans révolus à la rentrée (dont les enfants atteignant 3 ans entre septembre et décembre 2019 soit né(e) en 2016).

► **Rentrée en école élémentaire :** les affectations sont réalisées en concertation avec les directeurs des écoles. Pour les enfants déjà inscrits en maternelle à Thouaré, le passage de la Grande Section vers le CP se fait automatiquement.

Parents ou représentants légaux :

MÈRE / PÈRE / TUTEUR (rayer les mentions inutiles)	MÈRE / PÈRE / TUTEUR (rayer les mentions inutiles)
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
.....
✉ Mail :	✉ Mail :
☎ Domicile :	☎ Domicile :
📱 Mobile :	📱 Mobile :
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
☎ Travail :	☎ Travail :
Mariés <input type="checkbox"/> Vie Maritale <input type="checkbox"/> Divorcés <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/> Parent isolé <input type="checkbox"/>	

En cas de divorce ou de séparation, si un parent n'a pas l'autorité parentale, nous fournir la photocopie de l'extrait de jugement stipulant les modalités de garde de l'enfant

Droit à l'image : j'autorise que mon enfant soit photographié ou filmé pendant les activités scolaires, et ce à des fins pédagogiques internes OUI NON

J'accepte de communiquer mes adresses (mail et postale) aux associations de parents d'élèves OUI NON

(1) - Si vous n'habitez pas Thouaré Sur Loire, vous devez demander une dérogation à votre commune de résidence.
 (2) - Transmettre un certificat de radiation de l'ancienne école auprès du directeur de la nouvelle école.

Prise en charge de l'enfant pour l'année scolaire 2019/2020⁽³⁾:

J'autorise mon enfant à partir seul de l'école après la classe : OUI NON

Si non, autres personnes autorisées à prendre en charge l'enfant et à être appelé en cas d'urgence si besoin :

Nom Prénom..... ☎.....

Lien avec l'enfant Adresse :.....

Nom Prénom..... ☎.....

Lien avec l'enfant Adresse :.....

Nom Prénom..... ☎.....

Lien avec l'enfant Adresse :.....

Nom Prénom..... ☎.....

Lien avec l'enfant Adresse :.....

- ▶ En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par l'école. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Renseignements médicaux :

Vaccins :

DT Polio (dernier rappel du vaccin)	Date :.....
-------------------------------------	-------------

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Allergies :

Votre enfant est-il allergique ?

Médicaments OUI NON Préciser :.....

Alimentation OUI NON Préciser :.....

Votre enfant doit-il prendre un traitement médical sur temps d'école (PAI)? OUI NON

Autre :.....

A noter, en cas de traitement médical, d'allergie ou d'intolérance alimentaire, un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pourra être mis en place avec le Directeur de l'école permettant de préciser les conduites à tenir en cas d'urgence.

☒ Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'école (allergies, traitements en cours, port de lunettes, précautions particulières à prendre...).
.....
.....
.....

☒ Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :
.....
.....

☒ Nom de l'assurance scolaire : N° de police :

Fait à Thouaré-sur-Loire, le :

Signature **des** représentants légaux :



: Tout changement d'information en cours d'année doit être signalé à l'école et à la mairie.

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION : COPIES Livret de famille + justificatif de domicile + copie vaccination du carnet de santé

⁽³⁾ - A renouveler chaque année auprès du Directeur de l'école.